



Centre Communal d'Action Sociale
Ville de Tours

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° 24-92

Séance du 29 novembre 2024

Date de convocation : 25/11/2024

Administrateurs en exercice : 17

Administrateurs présents : 10/17

Administrateurs votants : 11/17

L'an 2024, le 29 novembre à 9h30, le Conseil d'Administration du CCAS de la ville de Tours, dûment convoqué par sa Vice-Présidente, s'est réuni dans la salle du Conseil d'Administration du CCAS.

Présents : 10/17

Pouvoirs : 1/17

Excusés : 6/17

Étaient présents :

Mme MOUSSOUNI ; Mme QUINTON ; Mme BLET ; M. BRUN ;
Mme CABANNE ; M. GARNAUD ; M. MUSSARD ; Mme BECARD ;
Mme LEVAVASSEUR et Mme SERRA.

Avait donné pouvoir :

M. DENIS à Mme MOUSSOUNI.

Étaient absents excusés :

Mme WANNERROY ; Mme DARIES ; M. PIERRE ; M. FLEISCH ;
Mme MAUDUIT et M. OREAL.

Tome 2 - N°24-92 - OBJET : créances irrécouvrables admission en non-valeur - budgets EHPA, EHPAD, Budget Général – exercice 2024.

Madame la Vice-Présidente donne lecture du rapport suivant :

Le Comptable public de TOURS Ville et Métropole a demandé l'admission en non-valeur de divers titres de recettes émis par le C.C.A.S. au cours des exercices 2018 à 2024 dont le recouvrement s'est révélé infructueux en dépit des poursuites engagées à l'encontre des débiteurs.

L'avis du Conseil d'Administration est demandé sur la suite à donner à sa proposition d'annulation de ces créances irrécouvrables pour un montant global de :
28 742,62 €.

BUDGET GENERAL

Admissions en non-valeur (n° de liste 6876060212) : 11 894,55 €

EHPA :

Admissions en non-valeur (n° de liste : 6406511412 et 6638900212) : 9 310,77 €

Créances éteintes (n° de liste : 6804020012) : 1 148,64 €

EHPAD :

Admissions en non-valeur (n° de liste 5800360112 et 6638900312) : 6 388,06 €

ACCUEIL DE JOUR :

Admissions en non-valeur (n° liste 6489000112) : 0,60 €

BUDGET GENERAL

Admissions en non-valeur (n° de liste 6876060212) : 11 894,55 €

Montant restant à recouvrer

525,60
30,79
352,00
1 176,38
0,10
4 223,52
136,00
428,80
293,70
692,90
910,70
3 124,06

EHPA :

Admissions en non-valeur (n° de liste : 6406511412 et 6638900212) : 9 310,77 €

**Montant restant
à recouvrer**

3 218,09
592,74
262,91

Émissions de bons de caisse	690,27
Émissions de bons de caisse	1 716,60
Émissions de bons de caisse	543,55
Émissions de bons de caisse	2 227,16
Émissions de bons de caisse	2.55
Émissions de bons de caisse	0.80
Émissions de bons de caisse	4.08
Émissions de bons de caisse	4.00
Émissions de bons de caisse	0.02
Émissions de bons de caisse	4.40
Émissions de bons de caisse	3.00
Émissions de bons de caisse	4.45
Émissions de bons de caisse	9.00
Émissions de bons de caisse	4.45
Émissions de bons de caisse	0.10
Émissions de bons de caisse	22.60

Créances éteintes (n° de liste 6804020012) : **1 148,64 €**

Montant restant à recouvrer	
1 148.64 €	

EHPAD :

Admissions en non-valeur (N° de liste 5800360112 et 6638900312) : **6 388,06€**

Montant restant à recouvrer	
627.82€	
3 224.75€	
186.76€	
1 918.80€	
260.33€	
140.80€	
8.00€	
10.40€	
10.40€	

Accueil de jour :

Admissions en non-valeur (N° de liste 6489000112) :

0,60€

0.20€

0.40€

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration acceptent les décisions d'admission en non-valeur proposées par le Trésorier et présentées ci-dessus. Les membres présents signent la délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour le Maire, Président du CCAS

Et par Délégation

La Vice-Présidente,



Rachel MOUSSOUNI

